



Avis de Soutenance

Madame Marie-Aude VILOTTE

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

La parenté au deuxième degré

dirigés par Madame Solange MIRABAIL

Soutenance prévue le **jeudi 21 novembre 2024 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des Thèses

Composition du jury proposé

Mme Solange MIRABAIL	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
Mme Marie LAMARCHE	Université de Bordeaux	Rapporteur
M. Daniel VIGNEAU	Université de Pau et Des Pays de l'Adour	Rapporteur
Mme Christelle RIEUBERNET	Université Toulouse Capitole	Examinatrice

Mots-clés : Grands-parents, Petits-enfants, Frères et sœurs, Filiation, Solidarité, Successions

Résumé :

Ce travail de recherche a pour ambition de présenter une étude globale de la parenté au deuxième degré, un thème qui, jusqu'à ce jour, n'avait jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble. Cette thèse vise à définir la notion de parenté au deuxième degré et à analyser ses conséquences juridiques. Le travail de qualification entrepris permet de proposer une définition de la parenté au deuxième degré. L'étude approfondie de la loi permet, quant à elle, de mettre en évidence le statut juridique de la parenté au deuxième degré, lequel se trouve aujourd'hui confronté aux profondes mutations de la structure familiale ainsi qu'aux avancées scientifiques dans le domaine de la procréation. L'examen des conséquences juridiques de la parenté au deuxième degré, dans un contexte législatif privilégiant de plus en plus la famille nucléaire, révèle que les grands-parents, les petits-enfants et les frères et sœurs occupent une place non négligeable sur la scène juridique, tant sur le plan extrapatrimonial que patrimonial.